

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
Du 9 juillet 2015**

L'an deux mil quinze, le neuf juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SECONDIGNY, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DUFOUR, Maire.

Date de convocation : 1er juillet 2015

**PRESENTS :** Mmes BARREAUD, BARRON, BAUDOUIN, CHABRAND, DEFAYE, FOUQUET, RACAUD-LARDIÈRE, SOULARD ; MM. DUFOUR, BARBIER, BARIBAUT, BOUSSONNIÈRE, GALLARD, GUILLOT, MÉTAIS, SAUZIÈRE, SICOT, VITRÉ.

**ABSENTE :** Mme ROY.

Secrétaire de séance : Mme SOULARD Danièle

18 présents, 18 votants

Les procès-verbaux des 24 mars 2015 et du 20 juin 2014 (élections sénatoriales) sont validés à l'unanimité.

**1. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE NATUREL EN CENTRE-BOURG : CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire rappelle que la consultation des entreprises lancées en juin, prévoyait une date limite de dépôt des offres au 30 juin à midi. 19 offres ont été déposées, 10 offres « papier » et 9 offres électroniques. Il rappelle que 4 lots sont à pourvoir sur ce chantier :

- o Lot 1 : VRD – Voirie et réseaux divers (6 offres)
- o Lot 2 : Eclairage public (5 offres)
- o Lot 3 : Espaces verts (6 offres)
- o Lot 4 : Jeux (2 offres)

Les plis ont été ouverts le 30 juin à 14 h 00, en présence du bureau d'études AREA de Bressuire, maître d'œuvre de l'opération, qui a ensuite présenté son analyse des offres le 7 juillet à la commission appel d'offres - marchés publics.

Les offres présentées par les différents candidats pour les 4 lots sont projetées à l'assemblée.

La commission propose de retenir les entreprises et les options suivantes :

N° du Lot	Intitulé du Lot	Entreprises	marché de base HT	Montant HT des options	Montant global HT	estimatif du maître d'œuvre
1	VRD	COLAS - Airvault	112 313.90		112 313.90	145 691
2	Eclairage public	EIFFAGE - François	15 264.76		15 264.76	19 494
3	Espaces verts	JDO - Terves	29 047.35	1.1 buttes roues 1 319.50 1.3 muret/enrochement 2 557.80 3 confortement parachvt 4 699.65	37 624.30	37 770
4	Jeux	PCV - Echiré	2 427.00		2 427.00	2 500
<b>TOTAL Hors Taxe</b>			<b>159 053.01</b>	<b>8 576.95</b>	<b>167 629.96</b>	<b>205 455</b>

Monsieur SICOT précise que pour le lot voirie, il est proposé de ne pas retenir l'option 1 (10 364 €) qui prévoit l'enlèvement de la terre. Il sera proposé aux agriculteurs de venir la chercher.

Pour le Lot 3, ne sont pas retenues, les options suivantes : murets, pas en rondelle de bois, toilettes sèches, pommiers et pour le lot 4, l'option copeaux de bois (la pose de la moquette amortissante ou de sable avec petits potelets ronds à encastrer sera effectuée en régie).

L'estimatif global de l'opération est de 184 749.96 € HT qui se décompose de la façon suivante :

- o Marchés de travaux (4 lots) 167 629.96
- o Maîtrise d'œuvre AREA 12 150.00
- o Dossier Loi sur l'eau – NCA 2 970.00
- o Publication marchés et divers 2 000.00

S'agissant des financements, Monsieur le Maire précise que la DETR<sup>1</sup>, subvention de l'Etat, a été accordée pour 49 730 €. Le CRDD<sup>2</sup>, subvention de la Région avait été refusé, ce type d'opération entrant dans

<sup>1</sup> Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

<sup>2</sup> Contrat Régional de Développement Rural

JSD DS

les dépenses éligibles au FRIL<sup>3</sup>. Cependant le FRIL qui vient de nous être accordé est de 30 000 €, inférieur à la somme attendue. Une réclamation a donc été déposée auprès de la Région qui doit réexaminer notre dossier.

Le conseil municipal, valide les choix de la commission et autorise le Maire à signer les marchés.

## **2. RENOUELEMENT DE CONVENTIONS D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler les deux conventions d'occupation précaire et révocable, qui lient la commune avec 2 exploitants. Ces conventions sont échues au 31/05/2015 et il convient de les renouveler pour une nouvelle période de 3 ans, du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 mai 2018.

- Convention avec Monsieur Pascal DAVÉRAT de la Pauvrelière, pour trois parcelles situées à la Prévoisière, d'une contenance totale de 2 ha 1 a 55 ca. Une surface de 100 m<sup>2</sup> est à déduire au titre de la réserve incendie. La redevance est donc calculée sur 2 ha 0 a 55 ca. Les terres sont classées en 3<sup>ème</sup> catégorie et le calcul de la redevance annuelle, se fait selon le dernier arrêté préfectoral sur les bases de 109.98 € à l'hectare.
- Convention avec Monsieur MICHONNEAU du GAEC le Paradis de la Saunerie, pour une parcelle située à la sortie du bourg, route de Niort, d'une contenance de 1 ha 71 a 62 ca. Les terres sont classées en 5<sup>ème</sup> catégorie et le calcul de la redevance annuelle, se fait selon le dernier arrêté préfectoral sur les bases de 59.23 € à l'hectare.

Monsieur VITRÉ fait remarquer que cette parcelle est inondable et classée en zone Natura 2000. A ce titre, elle mériterait d'être exonérée de la taxe foncière.

Le conseil municipal accepte de renouveler les deux conventions sur ces bases et autorise le Maire à les signer.

## **3. RÉVISION DE LA CONVENTION DU DROIT DE PLACE DU VÉHICULE À PIZZAS**

Cette question est retirée de l'ordre du jour. Des précisions sont attendues. Ce point sera donc réexaminé au prochain conseil.

## **4. RACHAT PAR LA COMMUNE DES LIVRES ET CD PERDUS DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2012, la commune a été informée par le conseil départemental qui gère la bibliothèque départementale, que plusieurs ouvrages n'avaient pas été restitués. La convention de partenariat prévoit en cas de non restitution des livres prêtés, leur remplacement. Une liste avait été établie. Certains ouvrages ont pu être récupérés (mal enregistrés ou rapportés par les lecteurs), mais il en manque encore et au début de l'année 2014, la liste a été actualisée. Ensuite, du fait de la création de la nouvelle intercommunalité et de l'absence de l'agent chargé du dossier au conseil départemental, le dossier est resté en attente. La bibliothèque départementale a retravaillé la liste des ouvrages avec la Communauté de Communes et nous l'a adressée pour validation. Certains livres épuisés ont été remplacés par des livres équivalents, dans d'autres collections, ou certains livres bien qu'existants, ont été remplacés par des livres plus actuels. Les livres à commander sont au nombre de 43 et représentent une somme de 549.89 € (avant remise éventuelle). Il manque également 3 CD et 1 DVD d'une valeur d'environ 70 € (variable selon le lieu d'achat). Ils seront achetés directement sur la régie d'avances.

Le conseil municipal valide le rachat par la commune des ouvrages manquants et met en place les crédits nécessaires à la prise en charge de la dépense (voir point 6).

## **5. AMÉNAGEMENT MAISON BRILAUD**

Monsieur SAUZIÈRE expose que sur les conseils du CAUE<sup>4</sup> - une consultation a été lancée auprès de 13 prestataires potentiels pour une mission d'études et de faisabilité. Ils avaient jusqu'à ce midi pour remettre leur offre. Six ont répondu et à l'issue de l'examen des candidatures, 3 ou 4 candidats seront retenus et auditionnés le 24 août après midi. Le bureau d'études choisi aura pour mission de définir l'aménagement optimal des lieux après analyse des besoins et de préparer les dossiers de demandes de subventions auprès des différents financeurs. Leurs dossiers serviront de base à la consultation qui permettra de retenir le maître d'œuvre qui lui, aura en charge de conduire l'opération et les travaux d'aménagement.

<sup>3</sup> Fonds Régional d'Investissement Local.

<sup>4</sup> Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement,

DS JPP

**6. AJUSTEMENT BUDGÉTAIRES**

Quelques ajustements budgétaires sont présentés au vote du conseil municipal, afin de prendre en compte plusieurs sommes non connues au moment du vote du budget. Il convient principalement en investissement recette d'inscrire la DETR de l'espace naturel et en dépense, le complément de l'opération. La participation du budget annexe du restaurant du lac aux travaux de revêtement du parking est aussi à inscrire, à hauteur de 10 000 €.

FONCTIONNEMENT – B.A. Restaurant du Lac							
Augmentation dépenses				Diminution dépenses			
Chap	Art.	Libellé	Montant	Chap	Art.	Libellé	Montant
65	6522	Reverst de l'exc. au bud. ppal	10 000	023		Virement à l'investis.	- 10 000
INVESTISSEMENT – B.A. Restaurant du Lac							
dépenses				Recettes			
Chap	Art.	Libellé	Montant	Chap	Art.	Libellé	Montant
23	2313	Construction	- 10 000	021		Virement du fonctionnem	- 10 000
FONCTIONNEMENT - Commune							
dépenses				recettes			
Chap	Art.	Libellé	Montant	Chap	Art.	Libellé	Montant
023		Virement à l'investis.	29 650	75	7562	Reverst exc.BA Restaurant	10 000
011	60628	Fournitures non stockées	20 000	74	74121	D.S.R.	36 967
0122	6065	Livres, CD	647	74	74127	DNP	- 4 649
				74	7481	Impôts sur les spectacles	6 836
				77	7788	Divers prod. exceptionnels	1 143
Total			50 297	Total			50 297
INVESTISSEMENT - Commune							
dépenses				recettes			
Chap	Art.	Libellé	Montant	Chap	Art.	Libellé	Montant
0345	2151	Voirie (pk resto/plan d'eau	11 000	021		Virement du fonctionnem	29 650
0389	2315	Aménagt espace naturel	66 880	0389	1341	DETR espace naturel	49 730
0322	2188	Autres immob. (mat.Serv.Tech)	1 500				
0333	2188	Autres immob (complém. jeux)	2 100				
020		Dépenses imprévues	- 2 100				
Total			79 380	Total			79 380

Le conseil municipal valide les écritures présentées, sachant que d'autres ajustements budgétaires seront nécessaires avant l'automne.

**7. POINT SUR LES TRAVAUX ET CHANTIERS EN COURS, SUR LES PROJETS ET DÉLIBÉRATIONS S'Y AFFÉRANT**

- Monsieur SICOT indique que la mise en service des nouveaux jeux, araignée et tyrolienne ne devrait plus tarder. La tension des câbles est à revoir par le fournisseur. Les panneaux précisant les conditions d'utilisation seront installés en cette fin de semaine.
- Monsieur le Maire indique avoir reçu certains riverains de l'îlot de la rue du Poitou. Ils se disent satisfaits des travaux envisagés. Un rendez-vous est prévu demain sur site pour le diagnostic amiante du bâti à démolir. Les démolitions sont prévues pour septembre. Si la présence d'amiante est détectée, les travaux seront décalés car le désamiantage sera à effectuer en premier lieu.
- S'agissant des travaux de la Martinière (reprise de l'aqueduc), ils sont en attente. Madame RACAUD-LARDIÈRE signale qu'elle a averti France Télécom pour les informer de la dangerosité des câbles situés le long de la voie (par rapport aux moissons). Sa demande a été prise en compte et les fils ont été relevés.

**8. POINT DES COMMISSIONS**

- Commission communication : Madame CHABRAND présente le logo avec l'eau, la pomme et le blason (qu'on retrouve dans l'église). Il est accepté par l'assemblée.

Le prochain bulletin municipal sortira en octobre, juste avant Pomm'Expo. Il sera imprimé par TTI à Mazières. Les articles sont à remettre pour la première semaine de septembre. Trois pages et demie seront laissées à la disposition des associations.

Les réflexions sur le site Internet se poursuivent.

DS JBP

- Commission Vie associative, jeunesse : Madame RACAUD-LARDIÈRE et Monsieur GUILLOT, évoquent la randonnée semi nocturne du 27 juin, suivie du feu de la Saint-Jean, qui a connu un vif succès. De l'avis de tous, marcheurs, bénévoles et associations, cette soirée riche en partage, qui s'est clôturée par le feu est à reconduire en 2016. Le bilan se fera en septembre.

Rendez-vous du 14 juillet : les activités encadrées par les associations et les membres du conseil municipal sont fixées.

Cinéma : La première séance aura lieu le samedi 19 septembre, en après-midi pour les enfants et en soirée pour tout public. Le planning de la convention passée avec le CRPC<sup>5</sup> prévoit une diffusion tous les 3<sup>èmes</sup> vendredi du mois (modulable). Une première proposition a été reçue. Madame RACAUD-LARDIÈRE diffusera le mail aux élus pour choisir les films.

Commission finances : Madame SOULARD propose de fixer une réunion avant la fin août pour, entre autres, la révision du loyer de l'auberge du lac.

## **9. QUESTIONS DIVERSES**

- Madame RACAUD-LARDIÈRE, qui remplaçait Monsieur le Maire au dernier conseil d'école, informe l'assemblée sur 2 points évoqués :

1. Les bus garés sur le parking de la salle omnisports gênent la circulation, principalement le mercredi et le week-end. Il est fait remarquer que normalement, aux heures d'arrivée et de sortie d'écoles, les bus circulent et ne sont donc pas sur le parking. Aucune autre solution n'est envisageable.
2. Le comportement des élèves fait ressortir de nombreuses incivilités. Plusieurs enfants sont difficiles à gérer. Il a été proposé que les agents mettent en place des jeux collectifs. Monsieur PICARD, Directeur a reconnu que nos agents faisaient un travail remarquable. La commune et l'école doivent communiquer davantage.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de l'APE de la Charmille, demandant une subvention exceptionnelle pour la kermesse de l'école et la gratuité de la salle Alauna 21 pour les années suivantes. Madame RACAUD-LARDIÈRE mentionne qu'une réponse négative a été donnée au conseil d'école. La facture de location s'est élevée à 680 € en tout, sachant que l'éclairage qui a été demandé au dernier moment aurait normalement dû être doublé. Il demande à la commission de Finances d'étudier la question et propose de revoir cette demande au prochain conseil municipal. Il fait néanmoins part de réflexions personnelles à propos des locations de salles aux associations.

- Monsieur le Maire fait part de l'avis favorable émis par la commission de sécurité pour l'ouverture de l'extension de l'EHPAD.

- Monsieur le Maire rappelle que l'agenda accessibilité doit être mis en place avant le 27 septembre.

- Le lycée Sèvreurope de Bressuire propose l'intervention de jeunes étudiants en BTS Développement et Animation des Territoires Ruraux, pour accompagner la mise en place ou le suivi de projets publics ou privés. Madame CHABRAND reconnaît l'intérêt d'une telle intervention, il conviendra de définir le domaine de leur étude. Un contact sera repris à la rentrée.

- Monsieur le Maire et Madame BARRON indiquent que l'aire de petit passage de Secondigny, remise en état par la CCPG<sup>6</sup> sera ouverte aux gens du voyage le 3 août. L'aire de Parthenay est fermée du fait de récents actes de violence.

- Madame BARRON poursuit et rend compte au conseil de la réunion de ce soir sur l'action sociale communautaire. La décision de créer un CIAS<sup>7</sup> sera prise fin août. Le souhait d'un œil neutre, porté sur les études par le cabinet KPMG est évoqué. Une réunion des maires est prévue sur ce point. Se pose également la question des subventions d'équilibre versées aux structures sociales. La CCPG n'aura pas les finances pour les compenser.

- Monsieur le Maire donne lecture du mot de remerciements adressé aux élus par Aurélie BOUTEILLER, accueillie au secrétariat pour un stage de 3 mois en formation de « secrétaire de mairie ».

- La première visite des maisons fleuries s'est faite aujourd'hui.

- L'inauguration de l'extension de l'EHPAD est prévue le samedi 26 septembre à 15 h.

- L'inauguration du multisports est prévue le samedi 12 septembre.

<sup>5</sup> Centre Régional de Programmation Cinématographique

<sup>6</sup> Communauté de Communes Espace Gâtine

<sup>7</sup> Centre Intercommunal d'Action Sociale

JPD DS

- La date de la commission de finances est arrêtée au mardi 11 août.
- La date du prochain conseil est fixée au jeudi 3 septembre, voire au mardi 21 juillet si besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 20.

Les membres présents,

La secrétaire de séance,  
Danièle SOULARD

Le Président de séance,  
Jean-Paul DUFOUR

Handwritten signature of Danièle Soulard in black ink, written in a cursive style and underlined.Handwritten signature of Jean-Paul Dufour in black ink, written in a cursive style and underlined.